

Avis n° 2022-COSP-02

Relatif aux statuts de l'INSPÉ de la Polynésie française

Séance du COSP du 4 mai 2022

Les membres du COSP approuvent les statuts de l'INSPÉ de la Polynésie française avec modification de la première phrase de l'article 40 comme suit : « ... en accord avec les responsables pédagogiques des mentions de master ... » est remplacé par « ...en accord avec les responsables d'équipe pédagogique de master ... ».

Vote : unanimité des membres présents ou représentés. 10 membres présents ou représentés ; 10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention.

La présidente du COSP de l'INSPÉ



S. André.

Sylvie ANDRÉ